

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 28 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle de l'espace multiculturel La Lanterne à Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; VAUTHIER Ophélie; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph;

Administrateurs absents :

LE SAULNIER Brigitte; OLLIVRO Hervé;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine

En exercice : **25**
Présents : 11
Absents : 14
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **22 novembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-11-49

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD : BESOINS OCCASIONNELS - BESOINS SAISONNIERS

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 21 novembre 2024,

Compte tenu de l'activité de l'établissement et de son obligation d'assurer un service continu de qualité, sans interruption durant les 365 jours de l'année, il est nécessaire de recruter un volet d'agents contractuels non permanents :

SERVICE SOINS	
AGENT SOCIAL FONCTION AIDE SOIGNANT	4 agents à 35 heures
AIDE SOIGNANT	3 agents à 35 heures
AGENT SOCIAL SOINS	10 agents à 28 heures
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	2 agents à 35 heures et 1 agent à 28 heures
SERVICE HEBERGEMENT	
AGENT SOCIAL	4 agents à 28 heures
SERVICE CUISINE	
ADJOINT TECHNIQUE	1 agent à 28 heures
SERVICE MAINTENANCE ET ESPACES VERTS	
ADJOINT technique	1 agent à 35 heures

La durée des contrats sera définie en fonction du besoin de remplacement sur une période donnée,

Cette mesure est en vigueur sur la période qui va du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

Les contrats à durée déterminée auront pour motifs des « besoins occasionnels ou besoins saisonniers »

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** le recrutement et la création des postes d'Agents contractuels non permanents en besoins occasionnels ou besoins saisonniers du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que la durée des contrats sera définie en fonction du besoin de remplacement sur une période donnée.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

